



Commune de
PERROY

Perroy, le 30 novembre 2022

Conseil Communal de Perroy du 8 décembre 2022

Rapport de la Commission Gestion-Finances – Préavis No 08/2022 – Budget 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission Gestion-Finances s'est réunie à plusieurs reprises afin d'étudier l'objet soumis à notre Conseil. En date du 21 novembre 2022, elle a rencontré le municipal en charge du dicastère, Monsieur Jörg Dreier, qui a répondu à toutes nos questions portant sur le préavis cité en titre. Nous estimons avoir reçu les informations adéquates et l'en remercions.

Nos remerciements s'adressent également à Madame Grandjean, boursière, pour la qualité de son travail, tant au niveau de la présentation du document Budget 2023 que pour les réponses apportées à nos questions.

Malgré l'importance du déficit et la prudence de son approche, le budget présenté n'apporte pas de grandes surprises et est fortement similaire à celui de l'exercice précédent. Le budget dépend grandement des exigences financières du Canton et des associations interrégionales. De plus les charges fixes telles que le traitement du personnel étant immuables, il ne reste que très peu de marge de manœuvre à la Municipalité pour mener à bien ses impératifs d'économies.

Le préavis qui nous a été remis étant très exhaustif, il a répondu à la grande partie de nos interrogations. Le préavis et le budget étant déjà imprimés pour le Conseil, nous prenons acte qu'un correctif sera fait concernant le compte 140.3193.000 cotisation Région Nyon, qui sera augmentée de 5.- par habitants. Le montant ainsi rajouté devrait avoisiner CHF 38'000.00.

Nous remarquons que les estimations à la hausse des différents postes ont bien été pris en comptes pour l'exercice 2023, notamment l'augmentation des coûts de l'énergie et les besoins spécifiques des rénovations de locatifs, dont ceux de la Rue de la Gare 4 -6. Les postes variables entièrement maîtrisés par la Commune ont été correctement analysés et prennent en compte les informations et les estimations pouvant être prévues pour l'année à venir

Sous le chiffre 2200, nous apprécions que la Municipalité ait ajusté au besoin l'emprunt, objet du préavis 07/2022, pour un montant de CHF 2'200'000 chez Postfinance, au lieu des CHF 3'000'000 demandés. Le taux de cet emprunt est de 1.82% sur une durée de 3 ans.

Conclusions : l'augmentation des charges est partiellement compensée par l'augmentation des revenus. Le déficit de CHF 1'070'674 budgété est directement lié à la prudence de la Municipalité en lien avec les environs 75% de coûts non maîtrisables. La Municipalité continue à avoir une approche attentive dans sa gestion des finances de la commune grâce à laquelle ces dernières années les comptes ont toujours été bouclés avec des résultats meilleurs que prévus. Bien que conscients de la marge de manœuvre limitée de la Commune par rapport à ses finances et tout en lui apportant notre soutien, nous incitons la Municipalité à avoir une réflexion sur un processus budgétaire plus conforme à la réalité.

Au vu de toutes ces informations la commission de Gestion-Finances vous propose d'accepter le préavis no 08/2022-Budget 2023, tel que présenté.

Au nom de la Commission :

La présidente :

Mireille Gaillard

Le rapporteur

Michel Griessen